

Compagnie interrégionale des Experts de justice près la Cour administrative d'appel de Lyon CIECAALY



La Compagnie Interrégionale des Experts est une Association régie par la loi du 1er juillet 1901 dont le siège social est à la Cour administrative d'Appel : 184 rue Duguesclin 69003 Lyon.

L'Expert de Justice

En France, l'Expert de Justice est l'Expert du Juge.

La jurisprudence du Conseil d'Etat donne à l'Expert le statut de collaborateur du service public de la Justice.

L'expertise devant les tribunaux administratifs et les cours administratives d'appel est régie par les dispositions du code de justice administrative, qui diffèrent sur plusieurs points des dispositions applicables aux expertises ordonnées par les tribunaux judiciaires.

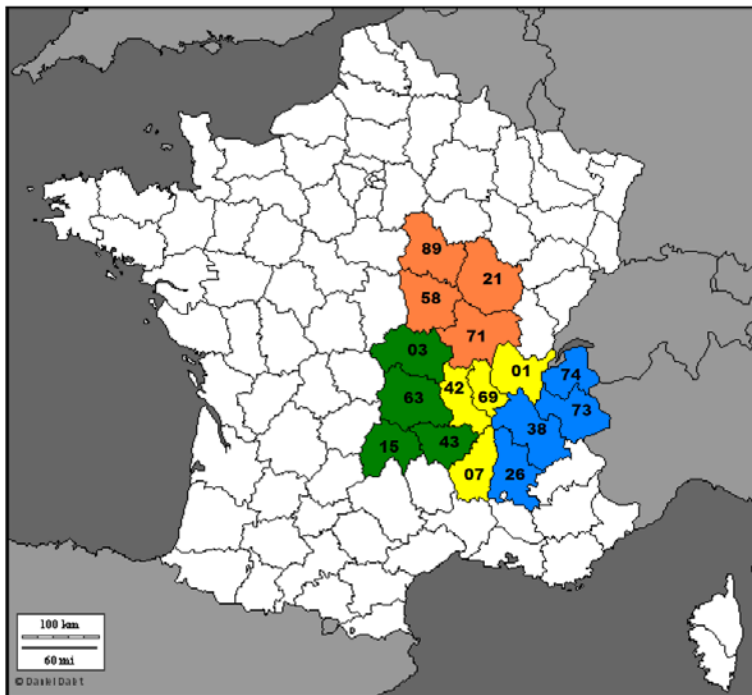
Selon le code de justice administrative, le président de la Cour administrative d'appel procède, chaque année, s'il y a lieu, à l'établissement du tableau des experts près la juridiction qu'il préside.

Le choix de l'expert appartient au chef de la juridiction ou au magistrat qu'il a désigné en charge des questions d'expertise.

L'expert est au service du juge qui l'a commis afin de l'éclairer techniquement sur des questions de fait, objet d'une mission clairement définie.

La Cour administrative d'appel de Lyon

Carte du ressort de la Cour administrative d'appel de Lyon avec le nom des 4 Tribunaux administratifs du ressort et des 16 départements qu'ils recouvrent



- TA Clermont-Ferrand : Allier (03) – Cantal (15) - Haute-Loire (43) Puy de Dôme (63)
- TA Dijon : Côte d'Or (21) – Nièvre (58) – Saône et Loire (71) – Yonne (89)
- TA Grenoble : Drôme (26) – Isère (38) – Savoie (73) – Haute-Savoie (74)
- TA Lyon : Ain (01) – Ardèche (07) – Loire (42) – Rhône (69)

Les membres de la Compagnie des Experts

L'expert qui adhère à la Compagnie interrégionale des Experts de justice près la Cour administrative d'appel de Lyon est une personne expérimentée dans un art, une science, une technique ou un métier.

Il est inscrit sur la liste des experts près la Cour administrative d'appel de Lyon. Il acquitte les droits d'entrée et cotisations décidées par l'assemblée générale. Il souscrit ou justifie d'une assurance responsabilité civile couvrant son activité expertale.



Conseil d'Administration de la Compagnie

Le Conseil d'Administration est l'organe de décision de l'Association.

Il est constitué de membres élus et de membres de droit. .

Les membres élus, au nombre de douze, sont désignés par l'assemblée pour trois ans et sont renouvelables chaque année par tiers.

Objet de la Compagnie des Experts

La Compagnie interrégionale des Experts de justice près la Cour administrative d'appel de Lyon a pour objet :

- d'assurer la représentation et le concours de ses membres tant auprès de la Cour administrative d'appel de Lyon que des juridictions de son ressort.
- d'être le relais des prescriptions de la Cour administrative d'appel de Lyon auprès de ses membres.
- de veiller à la stricte observation par ses membres des règles de l'expertise juridictionnelle afin d'assurer à la Cour, aux Tribunaux administratifs de son ressort et aux justiciables des garanties indispensables d'honorabilité, de probité et de compétences, à ce que ses membres contribuent à des procès équitables en promouvant les plus hautes valeurs morales et éthiques et en respectant les règles de déontologie établies par le Conseil National des Compagnies d'Experts de Justice.
- d'étudier tous les problèmes intéressant la fonction d'expert de justice près des juridictions de l'ordre administratif.
- de répondre aux questions, concernant l'expertise, posées par les experts près la Cour administrative d'appel de Lyon et d'une manière plus générale participer à la diffusion de l'information relative à l'expertise en lien avec les problématiques propres aux juridictions administratives.
- de désigner les personnes compétentes pour siéger dans les organismes institutionnels et conventionnels intéressés par l'expertise.
- de développer et renforcer les formations initiales et continues de ses membres en veillant à la qualité de celles-ci en liaison, si possible, avec les centres de formation des experts de justice du ressort de la Cour administrative d'appel de Lyon, et en partenariat avec ses magistrats.
- de résoudre les différends qui pourraient surgir entre ses membres à l'occasion de leur activité expertale.
- d'organiser les échanges entre experts membres de la Compagnie ou entre ses membres et les chefs de juridictions administratives et magistrats de l'ordre administratif, lors d'une assemblée générale annuelle ainsi que lors de colloques ou au cours de réunions, sur des sujets d'actualités plus spécifiques aux juridictions administratives.
- de publier chaque année un tableau des membres de l'Association établi par rubriques et spécialités, et d'en assurer une large diffusion pour mieux faire connaître ses membres.

Contacts

Président: Patrice GARDEL - patrice.gardel-expertlyon@hotmail.fr

Secrétaire général: Daniel LOURD - daniel.lourd@orange.fr

Trésorier: Jean-Marie VILMINT - jean-marie.vilmint@club.fr